



Niederanven, le 19 mars 2020

## AVIS AU PUBLIC

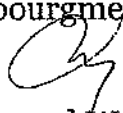
(EAU/AUT/20/0097)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **LUXENERGIE S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une centrale de chauffage et de cogénération à biomasse à Oberanven* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 19 mars 2020 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

  
Raymond Weydert



le secrétaire,

  
Charel Jacoby